

COMMUNE D'AX LES THERMES

CONVENTION
AFFICHAGE PANNEAUX PUBLICITAIRES TEMPORAIRES
Ventes diverses – Cirque – Guignol – Marionnettes
Sur AX LES THERMES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune d'AX LES THERMES

D'une part

ET

Madame, Monsieur.....
Agissant en tant que mandataire de.....

D'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET – DESIGNATION – DUREE

La Commune d'Ax –les-Thermes autorise à titre exceptionnel et pour une période réduite précisée ci-dessous

- Duau.....

L'installation de panneaux publicitaires événementiels liés à (désignation de la manifestation)

.....
Devant se dérouler (localisation précise)
.....

ARTICLE 2 : LOCALISATION – CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

La présente convention est conclue pour la pose

- De 3 (trois) panneaux à l'entrée Sud de la Ville sur lampadaires éclairage public ou sur kakemonos
- De 3 (trois) panneaux à l'entrée de la Ville sur lampadaires éclairage public

Les dits panneaux devront être installés et retirés en veillant à ne pas détériorer les supports utilisés.

Le responsable de l'installation devra veiller à ce que ces panneaux ne gênent ni la visibilité des piétons et des conducteurs, ni la lisibilité des diverses signalétiques routières et municipales.

Pièces indispensables à fournir pour l'obtention d'autorisation d'afficher des panneaux publicitaires :

- Copie de l'extrait du Registre du Commerce ou Extrait K bis

En cas de faute lourde ou malveillance imputable aux organisateurs de cette publicité, ceux-ci rembourseront à la Commune les frais de réparation ou de remise en état qui en découleraient.

ARTICLE 3 : CONTENTIEUX

En cas de litige, la Commune et le mandataire de l'organisation de la publicité s'engageront à rechercher une solution amiable.

En l'absence de solution amiable, il est expressément stipulé que le Tribunal Administratif de Toulouse sera seul compétent pour tous les différends que pourraient soulever l'application de la présente convention.

ARTICLE 4 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile

-Pour la Commune

= Hôtel de Ville
Place Roussel
091 10 Ax les Thermes

- Pour le

=
.....
.....
.....

Fait à Ax les Thermes, le

Pour la Commune d'Ax les Thermes

Pour
Le Mandataire